

VILLE DE SION

AVIS OFFICIEL

ÉLECTIONS AU CONSEIL NATIONAL ET AU CONSEIL DES ÉTATS VOTATION COMMUNALE DU 18 OCTOBRE 2015

Conformément aux dispositions cantonales, le bureau de vote sera ouvert le samedi et le dimanche.

L'assemblée primaire de la commune municipale de Sion est convoquée les 17 et 18 octobre 2015 à l'effet de procéder à l'élection:

- **des députés au Conseil national;**
- **des députés au Conseil des États;**

et, sur le plan communal, de se prononcer sur la fusion avec la commune municipale des Agettes.

LE BUREAU DE VOTE DU CASINO, GRAND-PONT 4, SERA OUVERT :

Samedi 17 octobre 2015

- *de 17 h à 19 h*

Dimanche 18 octobre 2015

- *de 10 h à 12 h*

En cas de ballottage dans le cadre de l'Élection au Conseil des États, un nouveau scrutin aura lieu le 1^{er} **novembre 2015** et ce, sous réserve d'élection tacite. Le même bureau de vote sera ouvert les:

Samedi 31 octobre 2015

- *de 17 h à 19 h*

Dimanche 1er novembre 2015

- *de 10 h à 12 h*

POSSIBILITES DE VOTE

1. Au bureau de vote

Vous pourrez voter au bureau de vote sur présentation de la feuille de réexpédition valant carte civique, en utilisant le matériel reçu.

2. Par correspondance

Vous devrez utiliser le matériel qui vous aura été transmis et retourner l'enveloppe de transmission affranchie à vos frais à «Ville de Sion, case postale, 1950 Sion 2» en veillant à poster votre envoi suffisamment tôt, de manière à ce qu'il parvienne à la Municipalité au plus tard le vendredi précédent le scrutin à 17 h (heure limite). Selon la loi, tout envoi insuffisamment affranchi sera refusé.

Vous aurez aussi la possibilité, plutôt que de la poster, de déposer simplement votre enveloppe de transmission non affranchie dans l'urne installée et scellée au guichet de la Police municipale, à la rue de Lausanne 23. Ce dépôt pourra être fait dès le lundi 12 octobre 2015, chaque jour de 8 h à 18 h, et jusqu'à 17 h (heure limite) le vendredi qui précède le scrutin (en cas de ballottage dans le cadre de l'élection au Conseil des États et d'un nouveau scrutin le 1er novembre 2015, ce dépôt pourra être fait dès le lundi 26 octobre 2015, chaque jour de 8 h à 18 h, et jusqu'à 17 h (heure limite) le vendredi qui précède le scrutin.

En tout état de cause, nous vous invitons à bien lire les instructions mentionnées sur la feuille de réexpédition valant carte civique.

LA CHANCELLERIE

Sion, le 3 septembre 2015